

# Accord-cadre il y aura!

La souveraineté absolue est une illusion, comme le démontre l'histoire des relations de la Suisse avec les autres pays. L'accord institutionnel avec l'Union européenne finira par être signé.

**L**a Suisse est-elle véritablement souveraine? La démocratie directe et le fédéralisme portent à penser que la Suisse l'est. Or, les faits démontrent le contraire. Année après année, la législation suisse reprend celle élaborée à Bruxelles ou s'en inspire. Des centaines de dispositions sont reprises dans notre législation, sans problème particulier. Les Etats membres de l'Union européenne (UE) comme les Pays-Bas, la Belgique, les pays nordiques ou encore l'Autriche sont plus souverains que la Suisse puisque ceux-ci participent à la préparation, à l'acceptation et à la mise en œuvre de la législation européenne tandis que la Suisse les subit.

S'agit-il d'un phénomène nouveau auquel la Suisse se trouve confrontée? Certes non. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les grandes décisions de politique étrangère et économique de la Suisse au cours des dernières décennies.

Après la Seconde Guerre mondiale, une grande partie des Etats crée une série d'organisations à caractère décisionnel: les Nations Unies (ONU), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'accord général sur les tarifs et le commerce (GATT, aujourd'hui OMC). La Suisse, encore sous l'influence de la protection de sa souveraineté, s'abstient de participer au nouvel ordre politique et économique mondial. Or, quelques années plus tard déjà, elle se rapproche du GATT car le danger d'une discrimination douanière importante pour ses exportations menace. En 1957, la Communauté économique européenne (CEE) voit le jour. La Suisse hésite à y participer mais préfère créer, en 1960, avec d'autres pays l'Association européenne de libre-échange (AELE). Elle se voit alors confrontée à un nombre croissant d'obstacles pour ses exportations sur les marchés de la CEE. La voie de sortie est l'accord de libre-échange conclu avec la CEE en 1972. Au début des années 90, les Etats membres de l'AELE quittent cette organisation pour l'UE ou rejoignent l'Espace économique européen (EEE). La Suisse – une fois de plus – ne suit pas le mouvement. Les années 90 entrent dans l'histoire sous l'appellation de «décennie perdue»,

la Suisse réalisant le taux de croissance le plus bas de tous les pays industrialisés, abstraction faite de l'Italie. Elle entame alors avec l'UE les négociations dites Bilatérales I, puis Bilatérales II. Celles-ci reprennent en grande partie les dispositions de l'EEE, mais sans le droit aux consultations préalables dont jouissent la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

Entre-temps, en 1992, la Suisse rejoint le FMI et la Banque mondiale, prenant conscience que, même en tant que non-membre, elle avait dû participer à leur financement et à la mise en œuvre de leurs politiques sans avoir eu droit à la parole et à un pouvoir de décision. Alors, qu'en 1986 la Suisse avait rejeté l'adhésion à l'ONU, elle rejoint finalement cette organisation en 2002, entre autres parce qu'elle se voit progres-

sivement obligée d'appliquer toutes les décisions du Conseil de sécurité en matière de sanctions économiques sans droit à la parole à l'Assemblée générale. Et faut-il rappeler le secret bancaire si cher à la Suisse qui tombe en 24 heures le 13 mars 2009?

## Bis repetita

Et maintenant, même scénario: nous sommes confrontés à l'accord institutionnel entre

la Suisse et l'UE, appelé communément «accord-cadre», et, comme de coutume, nous hésitons à le signer. Le gouvernement tergiverse, le passé se répète. La Suisse dira peut-être une nouvelle fois non, les discriminations augmenteront, l'économie le ressentira, la Suisse grognera, la pression politique deviendra forte, le Conseil fédéral demandera l'ouverture de nouvelles négociations, et celles-ci auront lieu.

Comme l'expérience passée le démontre, le résultat final ne sera guère meilleur que le premier accord qui aura été rejeté. Mais nous n'aurons plus le choix, nous accepterons. Entre-temps, nous aurons de nouveau vécu des années d'insécurité économique, des débats internes interminables et la Suisse n'y aura rien gagné – au contraire. Cette évolution montre bien que la Suisse, comme tous les autres pays, est aujourd'hui dans une situation de «souveraineté partagée» et qu'il ne peut plus y avoir de «souveraineté absolue».

## BIO EXPRESS

### JEAN-DANIEL GERBER

a été secrétaire d'Etat et directeur du Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie) de 2004 à 2011. Il a aussi dirigé l'Office fédéral des réfugiés.

